

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro **RVM08-005-1** modifiant le règlement numéro RVM08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturel sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent, adopté le 17 août 2015 par le conseil municipal de la Ville de Montréal. Cette assemblée aura lieu le 5 octobre 2015, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement RVM08-005-1 a pour objet de prévoir certaines exemptions à l'obligation de paiement ou à la cession pour fins de parcs.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 23 septembre 2015

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING**

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequences of draft by-law number RVM08-005-1 modifying by-law number RVM08-005 concerning assignment for establishment, maintenance and improvements of parks, playgrounds and preservation of natural spaces on the Borough territory, adopted on June 17, 2015, by the municipal council of Ville de Montréal. This consultation meeting will be held on October 5, 2015, at 7 p.m., at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, in Saint-Laurent.

The object of draft by-law RVM08-005 is to plan exemptions related to the obligation of payment or assignment for parks.

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will listen to any person who intend to express themselves on this subject.

This draft by-law is available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montréal, September 23, 2015

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council